



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GUINOUX

Séance du 4 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

PRESENTS : M. Philippe ALLARD, Mme Anne-Marie BEAUFEU, M. Yvonnick BESNARD, M. Fabrice CARRÉ, Mme Catherine ETRAVES, Mme Fanny GOUDÉ, M. Gilles GUYON, Mme Marylène HARDY, M. Jérôme HERVY, Mme Sandra LECOULAN, M. Raoul LE PIVERT, Mme Christelle LONCLE, Mme Alexandra ROCHELLE, M. Pascal SIMON

ABSENTS : M. Éric LALLÉ (pouvoir à M. Gilles GUYON)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Pouvoirs : 1
Date de la convocation : 26 février 2020
Date de la publication : 8 mars 2020

En préambule, Monsieur le Maire présente une courte vidéo relative au projet de créations de bases de canoë-kayak sur le canal des Allemands, sujet qui sera évoqué lors de cette séance dans le cadre de deux délibérations : validation du projet et plan de financement ainsi que la création d'un comité consultatif Jeunesse, partie prenante du projet. Monsieur le Maire précise que ce dernier a vocation à être installé mi-avril. Il salue la présence de Madame Félicia LECOULAN, qui sera une des membres du Comité. L'inauguration de la base de canoë-kayak serait programmée au printemps 2022.

Monsieur Pascal SIMON, président de séance, ayant ouvert la séance à 19h et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Madame Anne-Marie BEAUFEU a été nommée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur LE PIVERT expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021, présentés par les associations et examinés par la Commission « Vie associative et sportive ».

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que ces dossiers ont été examinés conformément au dossier-type de demande de subvention.

Monsieur LE PIVERT indique que 6 dossiers ont été déposés par des associations communales. Il précise qu'après avoir examiné les différentes demandes de subventions, la commission Vie Associative fait plusieurs constats :

- Le contexte sanitaire d'épidémie de COVID-19 a eu un impact sur l'activité de l'année 2020 des associations dont l'activité a été, de manière générale, fortement réduite et de nombreux projets annulés ;
- Les résultats financiers de l'année 2020 ou saison 2019-2020 sont excédentaires pour la plupart des associations ;
- La plupart des associations disposent d'une épargne ;
- Pour l'année 2021, la reprise d'activités dans des conditions normales est conditionnée à un assouplissement de la réglementation liée au contexte sanitaire, hormis quelques secteurs.

La commission Vie Associative propose donc les orientations suivantes pour l'attribution de subventions pour l'année 2021 :

- Passer d'une logique d'accompagnement forfaitaire à une logique de « projets » : il est proposé de **ne pas allouer de subventions annuelles de fonctionnement** mais, pour les associations qui le souhaitent, de solliciter dans l'année une subvention exceptionnelle de la commune pour la réalisation de projets spécifiques qui seront conduits en 2021 si le contexte réglementaire l'autorise ;
- Plusieurs associations continuent leurs activités ou engagent des dépenses pour garantir leur reprise d'activité. Il est proposé de maintenir une subvention à ces associations dont l'activité perdure :

Associations communales	Activités / missions	Montant 2021
ACCA	Prestation de piégeage pour la commune	300 €
U.S.G. Football	Activité des mineurs – Ecole de football	1 200 €
Gym féminine	Maintien du salaire du professeur	400 €

Monsieur HERVY indique que l'association des parents d'élèves n'a pas inscrit de projets mais souhaite en réaliser durant l'année

Il est précisé que Monsieur Philippe ALLARD et Monsieur Éric LALLÉ (pouvoir), ayant des fonctions exécutives au sein d'associations communales, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2021, uniquement aux associations dont l'activité perdure et au prorata de ces activités :

Associations communales	Activités / missions	Montant 2021
ACCA	Prestation de piégeage pour la commune	300 €
U.S.G. Football	Activité des mineurs – Ecole de football	1 200 €
Gym féminine	Maintien du salaire du professeur	400 €
TOTAL		1 900 €

- **DECIDE** d'accompagner les associations qui solliciteraient des subventions exceptionnelles dans le courant de l'année 2021 pour la réalisation de projets spécifiques, dans la limite des crédits alloués en 2020 d'un budget de 3 750 € (crédits alloués en 2020 diminués des crédits 2021).
- **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2021, aux organismes extérieurs :

Associations ou organismes extérieurs	Montant 2021
A.D.M.R	450 €
ARAF - Foyer logement Châteauneuf	100 €
TOTAL	550 €

- **DECIDE** que les subventions votées, pour un montant total de 2 450 €, seront imputées à l'article 65741 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du Budget primitif 2021 de la Commune ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

➤ **RENOUVELLEMENT DU PASS JEUNES POUR LE PREMIER SEMESTRE 2021**

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a mis en place depuis le 1^{er} septembre 2016 le « Pass Jeunes », une participation financière versée à l'ensemble des enfants de la commune (de 3 à 17 ans) pour des activités liées à la culture, au sport et aux loisirs.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire le dispositif pour le premier semestre 2021 :

- La commune participe à hauteur de **50 % du montant des dépenses** engagées par les familles (crédits d'impôt éventuels déduits) pour des activités liées au sport, à la culture, aux arts, aux loisirs et pour des séjours linguistiques, dans la **limite de 100 € par enfant de 3 à 17 ans révolus**. Les voyages scolaires et les frais de garderie sont exclus du dispositif. Les factures, à **un tarif préférentiel, de tous centres de loisirs ou SIVU jeunesse-animation-loisirs**, ne peuvent être prises en compte dans ce dispositif.
- Allouer un budget de 5 000 € pour le premier semestre 2021 ;
- Si ce budget alloué pour ce dispositif n'est pas consommé en totalité après instruction de l'ensemble des dossiers subventionnables, la somme restante sera redistribuée aux familles qui ont déjà bénéficié d'une participation, au prorata de leurs dépenses et dans la limite du doublement de la participation initialement touchée. Ainsi, une famille qui a touché 100 € pour son enfant pourra toucher jusqu'à 100 € supplémentaires, dans la limite des fonds disponibles.
- La période prise en compte concerne les **factures acquittées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2021**.
- La date limite de dépôt des dossiers en mairie est fixée au **6 juillet 2021**.
- Les familles doivent présenter en mairie un **dossier complet** :
 - ✓ Les factures pour des activités liées au sport, à la culture, aux loisirs et pour des séjours linguistiques, émises entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 ;
 - ✓ Un justificatif de domicile ;
 - ✓ Le livret de famille ou la carte d'identité de l'enfant concerné ;
 - ✓ Un RIB.

Aucun dossier incomplet sera accepté. Tout dossier déposé après la date limite ne sera pas instruit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire le dispositif pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, dans les conditions énumérées ci-dessus.
- **AUTORISE** à Monsieur le Maire ou le conseiller municipal délégué à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires à la conduite de ce dispositif.

Les familles seront informées de la reconduction du dispositif par voie de presse. Un courrier sera également remis aux élèves de l'école et aux associations de la commune.

➤ **CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE - BASE CANOË-KAYAK**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L2143-2 du CGCT, permettant au conseil municipal de créer des Comités consultatifs :

« Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »

Monsieur le Maire précise que des personnes non résidentes de la commune peuvent également être nommées à conditions que leurs nominations présentent un intérêt pour le territoire et l'objet constitutif du comité.

Monsieur le Maire propose de créer un **Comité consultatif Jeunesse - Base canoë-kayak** qui aura pour vocation à être un lieu de réflexion et de travail permettant aux jeunes d'être force de proposition et acteurs de la construction du projet de création de base de canoë-kayak sur le canal des Allemands.

Considérant qu'il est essentiel d'associer les jeunes des communes concernées par le projet à sa réflexion et son élaboration,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'INSTITUER** un Comité consultatif Jeunesse – Base canoë-kayak jusqu'à la réalisation du projet ;
- **DE FIXER** sa composition à 15 membres :
 - 1 conseillers municipal de chacune des 5 communes porteuses du projet
 - 2 jeunes de 15 à 25 ans résidents de chacune des 5 communes porteuses du projet

Il sera présidé par Monsieur Raoul LE PIVERT, conseiller municipal délégué, qui sera nommé par Monsieur le Maire, et se réunira autant de fois que nécessaire. Il transmettra au maire toute proposition pour lequel il a été institué. Ses recommandations seront exposées et débattues en conseil municipal.

➤ CREATION D'UNE BASE DE CANOE - KAYAK : PROJET, PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, par délibération du 17 novembre 2020, de travailler sur un projet de création d'une base de canoé-kayak sur le Canal des Allemands.

L'objectif du projet est, dans un concept de démocratie participative animé par des Jeunes constitués en Comité consultatif Jeunesse, de :

- **Créer une base de canoë-kayak**, avec des pontons pour permettre la mise à l'eau des embarcations. Plusieurs bases pourraient être mise en place dans les différentes communes que le canal traverse afin de les relier entre elles : Lillemer via le biez Jean, les communes de Saint-Guinoux, La Fresnais, La Gouesnière, pour arriver dans la baie du mont St Michel à Saint-Benoît-des-Ondes ;
-
- **Favoriser :**
 - La mise en valeur de cet ouvrage méconnu et inexploité, avec une dimension touristique certaine,
 - La création d'une liaison douce entre les communes du rétro-littoral et la baie,
 - La découverte de l'histoire de patrimoine,
 - La valorisation de la biodiversité, la faune et la flore du Marais Blanc,
 - La compréhension des enjeux du partage de la ressource en eau douce et le développement durable,
 - L'impact économique de l'ouvrage pour l'économie locale,
 - La découverte et l'appropriation du territoire par les jeunes générations,
 - La mise en valeur des actions en faveur de la continuité écologique.
- **Développer :**
 - Une activité nautique de loisirs au cœur du territoire de Saint-Malo agglomération pour petits et grands,
 - L'attrait du territoire rural de l'arrière-pays de Saint-Malo et de la Baie du Mont Saint-Michel.

La gestion de la base serait confiée à un délégataire disposant de moyens techniques et humains adaptés à la réglementation. Ce projet aurait aussi pour vertu de renforcer la capacité du délégataire au regard de ces activités économiques aujourd'hui principalement estivales.

Les investissements et besoins en équipements :

- Aménagement et accès au plan d'eau : pontons, aménagement des digues sur les sites de mise à l'eau, tables de pique-nique, locaux de stockage du matériel.
- Outils de communication : panneaux didactiques le long du parcours ; supports de communications

Les porteurs du projet :

- Les 5 communes concernées par le projet
- Un comité consultatif Jeunesse - Base canoë-kayak

Les collectivités et organismes partenaires : association Dignes et Marais ; SAGE ; Saint-Malo agglomération ; l'Education Nationale ; l'Etat ; la Caisse d'Allocation Familiale ; le Département d'Ille-et-Vilaine ; la Région Bretagne.

Un parrainage : Louis BURTON, 3^{ème} du Vendée Globe 2020-2021

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel des travaux :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	75 000.00 €	Etat – DSIL/DETR	30 000.00 €
Communication	10 000.00 €	Département - FST	10 000.00 €
		CAF - Appel à projet Jeunesse	20 000.00 €
		Divers - mécénat	5 000.00 €
		Autofinancement *répartition entre les 5 communes	20 000.00 €
TOTAL	85 000.00 €	TOTAL	85 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'une base de canoë-kayak ;
- **VALIDE** le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 85 000.00 € HT ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel du projet de travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute demande de subventions auprès des partenaires extérieurs publics et privés, tels que présentés dans le plan de financement, pour concourir à la réalisation de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

➤ QUESTIONS DIVERSES

1) Projet de territoire de Saint-Malo Agglomération

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'élaboration d'un projet de territoire est cours au niveau de SMA. Monsieur MAHIEU, Vice-Président en charge du dossier propose de rencontrer l'ensemble des conseillers municipaux des 18 communes afin de présenter la démarche et les enjeux et de travailler avec eux sur les valeurs communes. Une réunion sera organisée la seconde quinzaine du mois d'avril en mairie.

2) Sculpture du Parc

Monsieur le Maire demande s'il est possible de faire restaurer la sculpture qui a été dégradée dans le parc. Madame ETRAVES a pris contact avec l'artiste pour évaluer les réparations.

3) Braderie du 1^{er} mai

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité d'animation prévoit l'organisation de la braderie du 1^{er} mai. Monsieur le Maire se félicite de cette décision et indique que la mairie accompagnera cette organisation et délivrera les autorisations. La tenue de l'événement est toutefois conditionnée à l'autorisation préfectorale et à un assouplissement préalable des restrictions sanitaires. Monsieur ALLARD précise qu'un point sera fait d'ici avril pour décider du maintien ou non de la braderie ou de son report.

4) Extension du parc

Monsieur le Maire rappelle qu'un point se fait prochainement sur le projet d'extension du parc. Si celui-ci ne se concrétise pas, il propose qu'une étude sur la création de jardins partagés soit menée.

5) Antenne relais de téléphonie

Monsieur BESNARD informe le conseil municipal que les travaux de raccordements de l'antenne relais aux différents réseaux sont terminés. La rétrocession de l'équipement à l'opérateur Orange doit être effectuée dans les prochains mois préalablement à sa mise en service.

6) Vaccination contre la covid-19

Madame BEAUFEU rappelle que, sur sollicitation du Préfet et du Centre de vaccination de Saint-Malo, un recensement des personnes volontaires et éligibles à la vaccination et rencontrant des difficultés de mobilité, a été réalisé. Les mairies sont également sollicitées pour organiser le transport de ces personnes jusqu'au centre de vaccination.

7) SMA – réunions en visioconférence

Monsieur GUYON fait part des difficultés et de la lassitude face à la tenue en visioconférence de nombreuses réunions de Saint-Malo Agglomération. Monsieur le Maire rappelle que les mesures sanitaires obligent à privilégier ce format de réunion en distanciel tant que cela est possible.

8) ACCA piégeage

Monsieur GUYON alerte le conseil municipal sur la diminution des effectifs de piégeurs sur la commune dans les années à venir face à une présence de nuisibles, notamment des ragondins, qui ne faiblit pas.

9) Travaux d'entretien de la toiture de l'église

Monsieur BESNARD indique que les travaux d'entretien de la toiture de l'église sont en cours. Un diagnostic de l'état général de la toiture va également être remis par l'entreprise pour prévoir les travaux qui seront à engager dans les prochaines années. Monsieur le Maire déplore la présence d'un véhicule sur le parking malgré un arrêté d'interdiction de stationnement.

10) Café de la Place – service de paiement de proximité

Monsieur LE PIVERT informe le conseil municipal que le Café de la Place a adhéré au dispositif de paiement de proximité de la DGFIP qui permet aux usagers de services publics d'effectuer des paiements en numéraires auprès d'un buraliste. Monsieur le Maire se réjouit de ce nouveau service pour l'établissement. Il déplore toutefois que la réforme de la DGFIP visant à faire des économies à l'Etat, se fasse sans les mairies, compétentes pour ce type de services et pose de sérieux doutes en termes de confidentialité.

Prochaines réunions :

- Commission Finances : vendredi 12 mars à 18h
- Conseil municipal : jeudi 1^{er} avril à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.